



LA CIE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION BP CANADA

Politique d'approvisionnement responsable

Enjeux d'espèces menacées ou vulnérables et de conversion

La Cie de Construction BP Canada Corp. s'engage à offrir des produits de qualité fabriqués avec du bois dont l'origine forestière est connue et provient de sources responsables.

Suite à l'Évaluation Nationale de Risque FSC® (FSC-C113184) (ÉNR) en matière de bois contrôlé pour le Canada (version 2) qui a conclu des risques déterminés associés à la conversion et la gestion de l'habitat de certaines espèces menacées, La Cie de Construction BP Canada Corp. adopte de nouvelles mesures pour atténuer les risques associés à ces enjeux.

Espèces Menacées ou Vulnérables (EMV)

L'entreprise s'approvisionne en bois issu des écorégions NA0407 et NA0410 où se trouve l'habitat essentiel des espèces menacées ou vulnérables suivantes:

- la tortue des bois,
- la tortue mouchetée,
- la polémoine de Van Brunt,
- le ginseng à cinq folioles,
- la salamandre sombre des montagnes
- le Pédiculaire de Furbish (Nouveau-Brunswick)

Pour atténuer les risques associés à ces EMV en forêt privée, La Cie de Construction BP Canada Corp. a distribué un dépliant à ses fournisseurs qui résume comment les identifier et adapter les activités de récolte pour les protéger selon les documents du gouvernement fédéral. Lorsque d'autres informations sur les ÉMV seront disponibles comme celles de la Fédération des producteurs de bois du Québec (FPBQ), La Cie de Construction BP Canada Corp. s'assurera qu'elles soient partagées tout le long de sa chaîne d'approvisionnement jusqu'aux intervenants en forêt privée du Québec et du Nouveau-Brunswick.

Conversion

L'ÉNR identifie un risque déterminé que des forêts naturelles dans la portion québécoise de l'écozone des plaines à forêt mixte soient converties en plantations ou en utilisation non-forestières au rythme préoccupant de la perte de couvert forestier.

Dans le respect de son engagement pour un approvisionnement responsable, La Cie de Construction BP Canada Corp. confirme sa démarche d'éviter de s'approvisionner de bois issu de déboisement dans les MRC de cette écozone spécifiquement le Bas St-Laurent, Capitale Nationale, Centre du Québec, Estrie, Chaudière Appalaches, Mauricie, Montérégie.



LA CIE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION BP CANADA

Selon La Cie de Construction BP Canada Corp., il est essentiel d'appliquer et de suivre le respect des règlements qui favorise le maintien du couvert forestier dans les MRC dont :

- La CPTAQ - Limite le déboisement des érablières en zone verte
- Le Règlement sur les exploitations agricoles (REA)
- L'article 233.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui encadre les amendes imposées dans le cas de coupes illégales

La Cie de Construction BP Canada Corp. encourage les MRC et les municipalités à appuyer et à mettre en œuvre des mesures qui favorisent le maintien du couvert forestier. Selon La Cie de Construction BP Canada Corp., les initiatives suivantes sont à favoriser pour diminuer voir arrêter le taux de déboisement dans les MRC:

- Le suivi du couvert forestier réalisé par les municipalités
- Le Programme de conservation des zones naturelles (PCZN) de la Conservation de la Nature du Canada (<http://www.natureconservancy.ca/fr/nos-actions/parteneriat-du-gouvernement-du-canada/programme-de-conservation/>)
- Les corridors forestiers des CRE et de Nature-Action Québec (<http://nature-action.qc.ca/site/corridor-forestier>)

En s'engageant publiquement, La Cie de Construction BP Canada Corp. souhaite sensibiliser ses clients, ses fournisseurs, les intervenants forestiers et les gestionnaires du territoire à ces enjeux de déboisement et de protection des espèces menacées et vulnérables.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous joindre.

Guylaine Doucet
VP Services Techniques et Logistique